

Département des Pyrénées Atlantiques

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
De la commune de BRISCOUS**

Séance du 20 septembre 2014

L'an deux mille quatorze, le 20 septembre à 9h30, les membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale se sont réunis à la mairie de BRISCOUS, sous la présidence de Mme Annie LAGRENADE.

Présents : Julie ARGUINDEGUY, Fabienne AYENSA, Sophie BAGNERIS, Christine BIZEAU, Christine CHEVERRY-PALUAT, Danielle DASSE, Florence DOYHAMBEHERE, Maryannick DOYHENARD, Monique ETCHEVERRY, Xabi IRIGOYEN, Eliane ITHURBIDE, Sylvie JOCOU, Annie LAGRENADE, Jean-Pierre POINSENET, Stéphanie SIBERCHICOT, Rose URRIZA.

Absents : Agnès CELESTIN (excusée, procuration Mme LAGRENADE).

Mme Annie LAGRENADE, Vice-présidente du C.C.A.S ouvre la séance et demande aux membres d'approuver le compte rendu du CA du 2 juin. Celui-ci est approuvé à l'unanimité. Les membres du CA sont informés que le point 4/ Convention de mise à disposition des ATSEM est renvoyé au prochain CA.

Délibération n°1- CAE

Mme Annie LAGRENADE, Vice-présidente propose aux membres du CA de recruter, pour une période de 1 an, un agent de restauration dans le cadre d'un CUI (contrat unique d'insertion)- CAE. La durée hebdomadaire de travail serait fixée à 30h.

Le contrat serait signé entre le 1^{er} et le 15 octobre.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du C.C.A.S., à l'unanimité :

AUTORISE la Vice- présidente à signer la convention avec l'Etat et le contrat avec le salarié recruté.

Délibération n°2- Adhésion à la médecine préventive du centre de gestion

Mme Annie LAGRENADE, Vice-présidente propose aux membres du CA d'adhérer au service santé, sécurité au travail pour la prestation médecine préventive du centre de gestion. Auparavant ces services étaient réalisés par la SIMETRA. En pièce jointe la convention d'adhésion.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du C.C.A.S., à l'unanimité :

AUTORISE la Vice- présidente à signer la convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Délibération n°3 - Convention de mise à disposition des locaux, école St Vincent

Mme Annie LAGRENADE, Vice-présidente présente, la convention de mise à disposition des locaux de l'école St Vincent pendant les TAP (temps d'accueil périscolaire).

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du C.C.A.S., à l'unanimité :

AUTORISE la Vice- présidente à signer la convention avec l'AEP OGEC.

Délibération n°4 – Décision modificative

En pièce jointe le détail de la décision modificative N°1.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du C.C.A.S, à l'unanimité adopte la DM1.

Délibération n°5 – Accroissement temporaire d'activité

Mme Annie LAGRENADE, Vice-présidente propose aux membres du CA la création d'un emploi d'adjoint d'animation à temps non complet pour assurer l'accueil des enfants à l'école St Vincent pendant les nouveaux temps périscolaires.

L'emploi serait créé pour la période du 1^{er} septembre au 3 juillet 2015 (maximum 18 mois). La durée hebdomadaire moyenne de travail serait fixée à 3h20.

La rémunération serait calculée sur la base de l'indice brut 330 de la fonction publique.

L'emploi serait pourvu par le recrutement d'un agent non titulaire en application des dispositions de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale qui permet le recrutement d'agent non titulaires pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois par période de 18 mois.

Après avoir entendu la Vice- présidente dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité

DECIDE la création d'un emploi non permanent à temps non complet d'adjoint d'animation représentant 3h20 de travail par semaine en moyenne pour la période du 1^{er} septembre 2014 au 3 juillet 2015,

AUTORISE la Vice-présidente à signer le contrat de travail,

PRECISE que cet emploi est doté de la rémunération correspondant à l'indice brut 330 de la fonction publique,

que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

6/ Questions diverses :

- Commission de restauration : les membres du CA décident de créer une commission de restauration. Elle se réunira une fois par trimestre le mercredi de 9h à 10h30. Elle sera composée de 6 personnes : un agent de cuisine, deux parents représentant l'école publique et privée, un membre du CA, la Vice-présidente et la Directrice du CCAS.

Briscous le 24 septembre 2014,

La Vice-présidente du C.C.A.S

C.C.A.S BRISCOUS
MAIRIE
64240 BRISCOUS
Tél : 05 59 31 78 34

A.LAGRENADE

